

Compte rendu du CHSCT-AC 21 mars 2013

Rappel de la réglementation des CHSCT sur la nomination des secrétaires, désignés par les OS : pour un an ont été élus pour occuper ces fonctions

Secrétaire du comité : Marie-Josèphe CHARON (CFDT) ;

Secrétaire adjoint : Raphaël COMBEAU (UNSA) ;

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'AC (CHSCT-AC) du 21 mars dernier avait les points suivants inscrits à son ordre du jour.

Point n°1 : approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2012

A l'unanimité, les OS ont approuvé le dernier PV du 08 novembre 2012.

Point n°2 : présentation du projet d'action collective pour 2013 par l'assistante sociale du personnel

Madame Brigitte BLANQUER rappelle le travail effectué par son service, notamment les journées nationales d'information sur des thèmes récurrents et intéressant le plus grand nombre d'agents.

Cette année, le thème retenu portera sur le logement, l'habitat et le cadre de vie pour informer les agents demandeurs sur plusieurs thématiques concernant ce sujet sensible : location, accès à la propriété, endettement possible, crédits, entrée dans les lieux, maintien dans les lieux, cadre de vie...

Cette journée, qui se déroulera au ministère du travail à la Tour Mirabeau le 5 juillet 2013, s'adresse aussi bien aux locataires qu'aux accédants à la propriété : en remarquant que les demandes de logement social sont nombreuses mais restent relativement stables.

De nombreux partenaires sont associés à cette journée : notamment l'ADIL, le CMP, le CLCV, associations qui interviennent sur le logement.

L'UNSA- Itéfa suggère fortement que ces thèmes de formation, de prévention concernant notamment la recherche de logement, soient introduits dans le livret d'accueil, remis à tout nouvel arrivant (par exemple un jeune iraque, qui doit se chercher un logement à Paris et prendre son poste dans des délais rapides) : l'administration a noté cette suggestion, valable également pour des mutations.

Point n°3 : Point d'information sur la médecine de prévention (sous réserve de réception du rapport IGAS)

Rappel

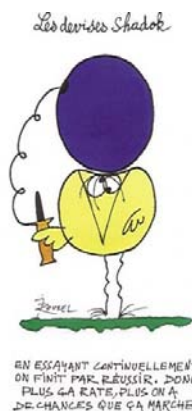
Suite aux départs successifs des médecins de prévention et leur non- remplacement actuel, l'administration rappelle que les ministres Travail et Santé avaient commandité un rapport IGAS, sur les conditions d'exercice et les missions du service de médecine de prévention en AC, portant notamment sur :

- Le rôle du médecin de prévention qu'il doit avoir en termes d'animation et de coordination de l'équipe médicale (le service devant comprendre des infirmières, des médecins spécialistes et un secrétariat) et de conseil auprès de l'administration ;
- La place des médecins spécialistes au sein de ce service et les « ambigüités » par rapport à une éventuelle responsabilité de l'Etat (l'acte médical : prévention ou soin ?).
- Le rôle des infirmières et l'organisation des permanences qu'elles doivent assurer sur chacun des sites (problématique identique que pour les médecins sur les différences entre prévention et soins).
- Les conditions matérielles d'installation du service et celles d'accès pour les personnels aux différents services.

Dans le cadre de cette mission, Philippe BARBEZIEUX avait sollicité un entretien avec chaque OS en bilatérale et il devait remettre son rapport à l'administration et aux OS début décembre 2012.

D'ailleurs, ce point devait être à l'ordre du jour du présent CHSCT-AC.

Or, l'administration répète aux OS que la présentation de ce rapport est toujours imminente ! Mais ce document est encore dans les circuits de validation de l'IGAS : l'administration se voit ainsi contrainte de reporter encore ce point à l'ordre du jour du prochain CHSCT-AC !



Ainsi, force est de constater que les ministères sociaux n'ont toujours pas de médecin de prévention : l'administration rappelle « ses difficultés » pour trouver depuis 18 mois le remplacement du Docteur JOSSE, et ses multiples efforts pour tenter de résoudre ce problème plus que préoccupant !!!

Devant cette situation, qui n'évolue pas, devant un remplacement « hypothétique, devant cette remise retardée du rapport sur la médecine de prévention, les syndicats unanimes ont demandé une suspension de séance à l'administration pour se concerter sur ce point très important et toujours sans réponse satisfaisante pour les partenaires sociaux.



Après cette interruption de séance, l'UNSA- Itéfa, au nom de l'intersyndicale unanime, appelle fermement l'administration sur cette situation « intolérable » d'absence de médecine de prévention et les conséquences induites, à savoir :

- *les OS unanimes avaient demandé lors du précédent CHSCT-AC que cette situation soit résolue dans des délais rapides, d'autant plus « surprenante » pour un ministère en charge de contrôler et de faire respecter ces points dans les entreprises,*

Les OS du CHSCTC estiment que les lenteurs du dossier sont difficiles à comprendre et elles répètent encore l'urgence du dossier pour que « l'intolérable » ne se reproduise plus : c'est tout l'enjeu de la veille, de l'alerte et la façon dont un collectif de travail peut agir.

Rien qu'en termes juridiques, un incident même mineur mettrait le Ministère dans une situation difficile et inexplicable auprès des agents et devant les médias notamment.

- *Les OS ne savent plus vers qui diriger les agents en situation de mal être et/ou de souffrance au travail*

Les agents posent des questions aux OS. Ceux, qui ont consulté le Docteur JOSSE, continuent certes à voir leur médecin traitant, mais ce dernier aurait besoin d'un alter ego dans l'administration pour le suivi des dossiers.

En outre, les conditions de travail risquent de s'aggraver avec la reconfiguration de la centrale en 3 directions de soutien pour les 3 secteurs et les perspectives de déménagement alors que cette instance n'a même pas eu un bilan consolidé sur le réaménagement de Mirabeau : nous sommes très inquiets devant ces perspectives d'augmentation de souffrance au travail pour des agents , qui ont vu et vont voir en 2 ans bouleverser leur métier et le site de travail.

- *En outre, au-delà de la médecine de prévention, les OS présentes n'ignorent pas que le rapport BARBEZIEUX pose également la question du statut du centre médical du site Duquesne : problématique entre prévention et soin.*

Il est évident que les partenaires sociaux souhaitent vivement connaître les pistes envisagées dans ce rapport pour ce centre médical, fréquenté par des agents depuis plusieurs années.

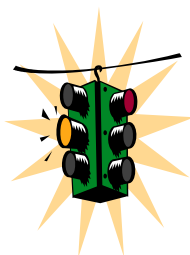
Quelle place va être réservée à la médecine de prévention et le suivi médical des agents du ministère du travail ?

- *Au-delà des problèmes de recrutement liés à la rémunération et à la rareté des candidatures, il y a les conditions de travail du médecin de prévention et de leur positionnement : les deux derniers médecins de prévention recrutés sont partis en raison également du manque d'autonomie qui leur est accordé dans la façon d'organiser le service de prévention*

Effectivement, dans l'organisation actuelle, le médecin est rattaché à un bureau, ce qui a posé des problèmes dans son positionnement administratif et a pu rendre d'autant moins attractif ce poste.

Pour un médecin de prévention, dont les compétences touchent à la santé des agents et en réseau avec d'autres confrères, il serait plus logique qu'il soit auprès du directeur comme un conseiller et être « force de proposition » pour lui apporter un éclairage plus large et « autonome » : certaines administrations pratiquent de cette façon rendant les choses plus « fluides ».

Aussi, dans la reconfiguration des directions d'administration centrale pour s'intégrer dans un Secrétariat Général, les OS posent clairement de quelle façon sera traité la médecine de prévention et son positionnement ?



En l'absence de réponse satisfaisante et devant cette lenteur inacceptable, les OS ont décidé de saisir de façon collégiale le SG des ministères sociaux, en charge de cette reconfiguration de l'AC, et le Cabinet du Ministre pour dénoncer collectivement cette inertie et ce manque de l'administration à résoudre le problème.

Suite à cette intervention intersyndicale, le DAGEMO a proposé d'envoyer aux OS le rapport BARBEZIEUX dès que possible et d'organiser une réunion immédiate sur le sujet avant le prochain CHSCT-AC.

Point n°4 : Actualisation du document unique d'évaluation des risques de l'administration centrale : présentation de la démarche

Un document cadre unique d'évaluation des risques (DUER), fait en 2009 et donc en cours de mise à jour, servira de document de cadrage aux directions d'administration centrale. Parallèlement, un groupe de travail, constitué de membres du CHSCT-AC a été mis en place. Celui-ci s'est d'abord réuni le 21 février 2013 avec des représentants des directions d'administration centrale (DAGEMO, DARES, DGT, etc.) et des OS du CHSCTC. Il est envisagé de l'élargir à des représentants de la DGEFP et des cabinets ministériels.

Lors de cette première réunion, a été déterminée la méthode de travail :

- Lister les unités de travail de l'administration centrale
- Lister le référentiel national des risques
- Mettre en place une méthodologie pour faire participer les agents (questionnaires, entretiens collectifs ou individuels..)
- Envisager une programmation des visites des sites par le groupe

Il s'agit d'un document d'aide aux services à but pragmatique et non pas d'un ensemble élaboré de directives. Une deuxième réunion du groupe de travail est prévue le 05 avril prochain, mais sera légèrement décalée pour tenir compte des impacts de la reconfiguration de l'AC.

Point n°5 :

Informations de la conseillère de prévention :

- **fiche «acteurs de la santé et sécurité en administration centrale»**
- **accidents de service**
- **registres santé et sécurité**
- **suivi des aménagements**

Madame Bernadette BEZIEL, conseillère de prévention, a présenté certaines informations concernant ce que tout agent doit connaître sur la santé et la sécurité en administration centrale.

Elle se propose de faire imprimer un dépliant, qui sera remis à chaque agent de l'administration centrale :

1. Sur la fiche « acteurs de la santé et sécurité en administration centrale » : présentée sous la forme d'un dépliant, celle-ci reprend les principaux acteurs d'administration centrale et les fonctions de chacun, ainsi que les références et adresses des personnes à contacter. Le document sera disponible sur le *Mintranet* et dans le livret d'accueil.
2. Sur les accidents de service, les OS sont informées des chiffres sur les accidents de service par direction en 2012 et 2013.
3. Sur les registres santé et sécurité, il existe un registre par direction (DGT, DARES et DAGEMO). Il est possible de les consulter et de les annoter.
4. Sur le suivi des divers travaux sur la Tour Mirabeau :
 - La maintenance de l'ascenseur handicapé doit être régulière ;
 - L'escalator étant fréquemment en panne, les OS ont demandé des informations sur le cahier des charges ;
 - L'administration est en attente d'une mise en sécurité des parkings et la réhabilitation des places pour handicapés ;
 - GECINA, le nouveau propriétaire de la Tour, est une société foncière française, également propriétaire du centre commercial de Beaugrenelle ;
 - Les travaux de remplacement des centrales d'air sont terminés pour les étages -2 à 4. Du niveau 4 et au-delà, les travaux vont commencer, en précisant que ceux-ci se font la nuit et le week-end ;
 - Les vitres cassées dans la Tour (une dizaine) seront bientôt remplacées ;
 - Des ballons d'eau chaude vont être installés dans les sanitaires et seront fonctionnels fin avril 2013 ;
 - L'éclairage des bureaux est à la charge du propriétaire, qui doit lancer un programme de réfection et de remplacement ;
 - Pour le 127 rue de Grenelle, un nouveau contrôle d'accès est envisagé : de même qu'il n'y aura jamais plus de cantine dans ce bâtiment, seuls les agents au service du ministre resteront présents sur le site.
 - Le site Nord –Pont de Montparnasse devrait être progressivement replié sur Sud-Pont.

Point n°6 : Questions diverses

Les OS ont souhaité avoir des éclaircissements complémentaires devant ce qui est envisagé pour les directions de soutien pour donner des informations précises aux agents devant la rapidité des chantiers et l'information parcellaire donnée aux partenaires sociaux sur les futures orientations, découpages et regroupements des services afin de permettre aux agents de pouvoir se positionner au mieux de leurs intérêts.

Le dagemo précise certains points :

- Sur la réorganisation des directions d'administration centrale, les OS devraient recevoir un message de la DRH proposant un planning de réunions hebdomadaires, organisées successivement pour chaque direction préfiguratrice (4 avril pour la DSI ; 10 avril pour la DAF et le 17 avril pour la DRH).une réunion toutes les trois semaines pour chaque direction préfiguratrice.

Sur ce sujet, le SG s'apprête à soumettre aux 3 cabinets ministériels les projets de micro organigrammes déclinant les macro- organisations présentées pour information lors du dernier CTACC.

Puis, les équipes travailleront sur l'organisation des différentes sous directions, les métiers, les missions et les processus Travail et Santé. Il s'agira de déterminer les spécificités des deux ministères pour les préserver.

Durant cette seconde phase, une cellule pour organiser les réseaux, des dispositifs de suivi des personnels seront mis en place dans chaque structure. Il faudra répondre rapidement aux demandes individuelles.

- Sur l'implantation des services, la DAFIIS et la DRH seront sur les sites de Duquesne. La DSI sera installée sur celui de Mirabeau.

Mais, le futur bureau de la formation sera installé à Montparnasse, auprès des salles destinées à la formation,

- Bercy préfigure un CBCM pour l'ensemble des ministères sociaux. Ces équipes devront être implantées logiquement à proximité de la DAFIIS et de la DRH à Duquesne.
- Les locaux syndicaux présents à Javel seront maintenus sur le site de la Tour Mirabeau, proches des personnels de la DGT, DARES et DSI mais plus de la DRH.



L'UNSA-ITEFA souligne avec fermeté que l'administration se doit d'offrir réglementairement un accès proche pour les agents aux locaux syndicaux.

Une fois de plus il va y avoir une dispersion préjudiciable au travail syndical et des difficultés supplémentaires pour les élus provinciaux s'ils ne se trouvent pas au même endroit que les lieux où se tiennent notamment les CAP, les CT et les réunions de travail. Elle réclame donc au minimum un bureau de passage à Duquesne.

D'ailleurs, l'administration doit elle-même réfléchir à cette question de réunion des CAP pour éviter les questions de déplacement des dossiers, ce d'autant plus que les procédures sont différentes suivant les secteurs avec des pré- CAP ou non !!!

- Prochains calendriers : La formation des membres du CHSCT-AC par l'INTEFP est décalée.

Un CHSCTC Conjoint sur la question du déménagement des services aura lieu avant l'été. Dans la foulée, il y aura un deuxième CHSCTC avant le 14 juillet 2013 et après la réunion ad hoc avec les OS sur le rapport Barbezieux.

Enfin, un dernier CHSCT-AC aura lieu à l'automne.



Vos représentants au CHSCTC :

- *Martine NOULIN*
- *Vincent SCHIELE*
- *Jacky HAZIZA*
- *Raphaël COMBEAU*



Toute l'information professionnelle et syndicale sur : <http://itefa.unsa.org>